

Place de l'oral, place de l'écrit dans les apprentissages

L'oral est et demeure la priorité des apprentissages à l'école élémentaire. Néanmoins, le niveau A1 certifie des compétences orales et écrites.

A titre indicatif, on peut proposer une répartition globale annuelle :

NIVEAU	ACTIVITE ORALE	ACTIVITE ECRITE
CP	100%	0%
CE1	95%	5%
CE2	80%	20%
CM1	70%	30%
CM2	60%	40%

Rappel de principes

➤ L'écrit

- On introduit la forme écrite de la langue que lorsque la langue orale a été suffisamment manipulée et mémorisée.
- L'entrée dans l'écrit se fait de manière très progressive (du mot à la phrase, de la phrase à l'énoncé).
- De nombreuses activités accompagnent cette maîtrise : reconnaissance visuelle, copie, dictée, segmentation et production. Ces activités sont organisées à partir de mots outils référents, d'énoncés modélisés et ponctuellement, de manière autonome
- Il est important de constituer un coin LVE qui comporte des outils référents : albums, références culturelles et affichages (image - écrit / permanent - provisoire).

➤ L'oral

- Il est travaillé à chaque séance.
- Il comporte de l'écoute et de la compréhension, de la prise de parole continue et de l'interaction. Ces activités sont conduites en alternance.
- Les éléments mémorisés sont consignés sous forme d'images dans un cahier mémoire des apprentissages.